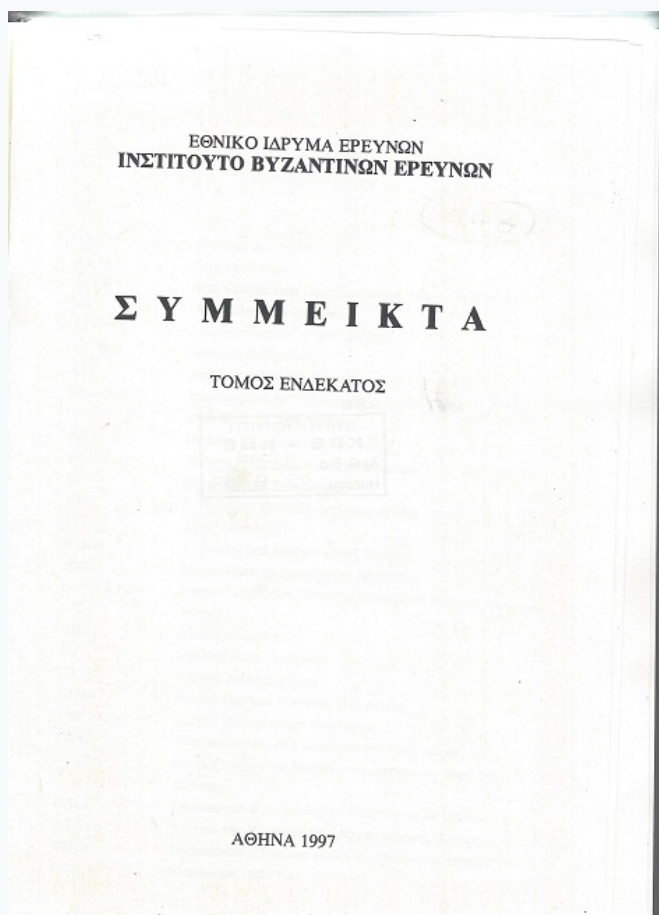


Byzantina Symmeikta

Vol 11 (1997)

SYMMEIKTA 11



La corégence dans l'état des Nemanjić

R. MIHALJČIĆ

doi: [10.12681/byzsym.830](https://doi.org/10.12681/byzsym.830)

Copyright © 2014, R. MIHALJČIĆ



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

To cite this article:

MIHALJČIĆ, R. (1997). La corégence dans l'état des Nemanjić. *Byzantina Symmeikta*, 11, 215–227.
<https://doi.org/10.12681/byzsym.830>

R. MIHALJČIĆ

LA CORÉGENCE DANS L'ÉTAT DES NEMANJIĆ*

L'instauration de l'Empire marque un tournant dans l'évolution de l'idéologie dynastique des Nemanjić. L'élévation dans l'échelle hiérarchique des États conféra un nouveau contenu au titre royal. Si la couronne royale, en tant que symbole matériel, concret, restait la même, le rôle de son titulaire s'en est trouvé modifié. La dignité royale du fils de Dušan, Uroš, se démarque nettement du titre porté par ses ancêtres et, de même, le titre royal maintenu dans l'Empire s'éloigne sensiblement, par son contenu, du titre de *jeune roi* (*rex iunior*). Les droits du successeur au trône désigné diffèrent avant et après le mois d'avril 1346. En qualité de *jeune roi* Uroš signe avec son père la charte délivrée au monastère de la Sainte Vierge à Ochrid, alors qu'il porte la dignité de roi lorsqu'il confirme le chrysobulle délivré par l'empereur Dušan au métropolite de Serrés, Jacob. Dans un autre document, Uroš signe en tant que *roi de tous les Serbes*¹. En dehors d'une monnaie de cuivre portant l'inscription *rex-v-osi*, nous ne connaissons aucune monnaie faisant état des jeunes rois². En élevant Uroš au rang de roi, Stefan Dušan chercha, entre autre, à renforcer la position de son fils mineur. Il n'omet pratiquement jamais de mentionner le successeur au trône dans les documents les plus importants. Fréquemment il souligne que, lors de la prise d'une décision, il a consulté son fils, le roi Uroš, et son épouse, l'impératrice Jelena³. Ainsi, la personne de la reine se voyait, elle

* Ανακοίνωση που παρουσιάστηκε στο Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών την 1η Απριλίου 1996.

1. ST. NOVAKOVIĆ, *Zakonski spomenici srpskih država srednjeg veka*, Belgrade 1912, 674, 705.

2. S. DIMITRIJEVIĆ, Nova serija novih vrsta srpskog srednjovekovnog novca, *Starinar* 19, 1969, 207-211.

3. NOVAKOVIĆ, *Zakonski spomenici*, 169, 305, 419, 427, 676, 739; T. TARANOVSKI, *Istorija srpskog prava u Nemanjićkoj državi I*, Belgrade 1931, 246-247; A. SOLOVJEV, *Zakonodavstvo Stefana Dušana cara Srba i Grka*, Skoplje 1928, 72-75.

aussi, conférer certains égards dans l'Empire serbe. Comme le stipule l'article 195 du Code de Dušan *les femmes ne passent pas la nuit dans les églises à l'exception de l'impératrice et de la reine*⁴.

L'auteur byzantin Nicéphore Grégoras rapporte que l'empereur Dušan a cédé à son fils les terres comprises entre le Danube, Skopje et le golfe Ionien pour qu'il y *règne selon les coutumes tribales* (serbes), tandis qu'il a gardé pour lui les territoires nouvellement conquis où le mode de vie romain traditionnel n'avait pas été modifié⁵. Cette division de l'État a laissé des traces dans les sources. Les chartes serbes font ainsi état d'un partage en terres serbes et en Romanie, c'est-à-dire en terres de l'empereur d'un côté et du roi de l'autre, en marchés de l'empereur et du roi, en nobles de l'empereur et du roi⁶. Avant le règne de Stefan Dušan les souverains serbes confiaient aux successeurs au trône, donc aux *jeunes rois*, le gouvernement d'une seule région. En revanche le roi Uroš a obtenu l'administration de toute l'ancienne terre serbe. Bien que par sa taille le territoire ainsi désigné fût moins étendu, par exemple, que l'État de Milutin, il ne peut plus être question de simple gouvernement, mais bien d'une corégence. Du reste Uroš lui-même se présentait en tant que *roi de tous les Serbes*. Ses prérogatives montrent qu'il était désigné comme le corégent de son père. Du point de vue de la seule idéologie dynastique il s'agit là d'un fait incontestable. Toutefois, il y a souvent une distance entre l'idéologie et la réalité. Un profond fossé séparait en fait ce qui était conçu et adopté *de iure* et ce qui était mis en pratique *de facto*. Nous relevons ici une divergence évidente entre des principes proclamés et leur application dans la vie quotidienne. On ne pouvait d'ailleurs s'attendre à ce que le roi, encore enfant, ait pu réellement utiliser ses droits de corégent. On constate que ce sont précisément les chartes mentionnant la division de l'État en terres serbes et en terres grecques, c'est-à-dire en terres de l'empereur et du roi, qui soulignent simultanément l'unité, c'est-à-dire l'indivisibilité du pouvoir. Les villages et les métèques de

4. A. SOLOVJEV, *Zakonik cara Stefana Dušana*, Belgrade 1980, 330-331; S. ĆIRKOVIĆ, *Kralj u Dušanovom zakoniku*, ZRVI 33, 1994, 158.

5. S. ĆIRKOVIĆ - B. FERJANČIĆ, *Vizantijski izvori za istoriju naroda Jugoslavije VI*, Belgrade 1986, 270-273.

6. NOVAKOVIĆ, *Zakonski spomenici*, 420, 422, 169-172; F. MIKLOSICH, *Monumenta Serbica*, 149-146.

Chilandar, indépendamment de leur localisation sur les anciennes terres serbes ou sur les territoires nouvellement conquis, ne se voient exempter de toutes corvées que par le seul premier souverain⁷. D'après une charte délivrée le 20 septembre 1349 aux Ragusains, le pouvoir de Stefan Dušan est resté intact. Cet acte fut rédigé en trois exemplaires (*j'écrivis trois chrysobulles*), dont un fut conservé par Dušan, le second envoyé au doge de Venise et le troisième aux Ragusains. Cette charte ne porte pas la signature du roi bien qu'il y soit question non seulement de la Romanie mais aussi des anciennes terres serbes. Toutefois, ce sont les clauses de cette charte qui témoignent du pouvoir réel du corégent. Sur tout le territoire de l'Empire, tout conflit entre deux parties ne peut être résolu que par le premier souverain et son tribunal⁸. Les douanes à Saint-Serge, Zeta et Prizren⁹, situées donc dans les anciennes terres serbes, restaient sous la compétence impériale.

Toutefois, son ordre n'ayant pas été respecté, il le réitéra le 20 septembre 1349 à la requête des Vénitiens et d'émissaires ragusains¹⁰. Par conséquent, le partage de l'État en terres de l'empereur et du roi, villes de l'empereur et du roi, noblesse de l'empereur et du roi, restait du domaine de la seule théorie.

Si la couronne royale serbe perdit de toute évidence son éclat et son prestige antérieurs en avril 1346 pour recevoir un nouveau contenu au sein de l'Empire, elle maintenait néanmoins sa préséance sur le titre de despote qui, dans la hiérarchie byzantine, venait immédiatement après le titre de *basileus* (empereur). La compréhension de l'idéologie dynastique exige donc qu'on se penche sur l'origine et la hiérarchie des plus hauts titres, mais le rapport entre le titre de roi et celui de despote ne résout pas la question de la corégence. En Serbie les corégers portaient la couronne royale et à Byzance la couronne impériale. Il y a également lieu de comparer ces deux institutions dans les deux États voisins en dépit des titres différents des corégers. Ayant enlevé plusieurs territoires à Byzance, l'État serbe adoptait en effet les titres byzantins et maintenait les institutions byzantines. Ceci est tout particulièrement évident

7. NOVAKOVIĆ, *Zakonski spomenici*, 423.

8. *Ibid.*, 169-172; Lj. MAKSIMOVIĆ, Poreski sistem u grčkim oblastima Srpskog carstva, ZRVI 17, 1976, 104-106.

9. Alors qu'il était encore roi, Stefan Dušan avait supprimé en 1345 la douane de Trebinje.

10. NOVAKOVIĆ, *Zakonski spomenici*, 167-169.

dans la région de Serrés. D'autre part, la corégence fut précisément introduite lors du sacre de Dušan en tant qu'empereur des Serbes et des Grecs, et la position d'Uroš, en tant que corégent, rappelle le statut des coempereurs byzantins antérieurs.

L'institution de la corégence ou du coempereur à Byzance trouvait ses racines dans l'Empire romain. Toutefois, l'antique idée polyarchique avait été rapidement abandonnée. Déjà l'époque de la dynastie d'Héraclius avait vu l'instauration de l'autocratie¹¹. Il est vrai que durant sa longue histoire antérieure, Byzance avait très souvent eu «plus d'un empereur, mais jamais plus d'un souverain. Les coempereurs participaient aux honneurs impériaux, mais ne prenaient nullement part à l'exercice du pouvoir impérial»¹². Même dans les cas où le premier empereur décernait le titre de coempereur à plusieurs de ses fils, jamais il ne partageait le pouvoir avec eux et son autorité restait illimitée. Les coempereurs acquéraient tous les honneurs impériaux, y compris le titre d'*autocratôr* visant à renforcer la dignité impériale. Même le droit d'employer la formule impériale usuelle, *βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων*, n'était pas contesté aux corégers. Ce n'est qu'à l'époque du déclin de l'Empire que les souverains de la dynastie des Paléologues, se sentant menacés, retiraient parfois le titre d'*autocratôr* à leurs corégers. Dans la mesure où ils ne se posaient pas en concurrents face à l'empereur, le rôle des corégers se réduisait au cérémonial aulique. «Dans la Byzance médiévale l'institution du coempereur visait uniquement au règlement de la succession au trône et les coempereurs n'étaient rien d'autre que des successeurs au trône»¹³. Avec le temps, les coempereurs au sein de la famille des Paléologues acquirent toutefois de vrais privilèges. Ils signaient de leur plein nom les prostagmata, délivraient des documents confirmant les actes du premier souverain et même, parfois, des chartes à titre indépendant¹⁴.

L'instauration de la corégence entre l'empereur Dušan et son fils le roi Uroš avait pour but essentiel le renforcement de la position du successeur au trône. Bien que pendant le règne de Stefan Dušan se soit accentuée l'influence

11. G. OSTROGORSKI, *Sacarovanje u srednjovekovnoj Vizantiji*, *Sabrana dela* III, Belgrade 1970, 186.

12. *Ibid.*, 180.

13. *Ibid.*, 181.

14. B. FERJANČIĆ, *Savladarstvo u doba Paleologa*, *ZRVI* 24-25, 1986, 307-384.

byzantine, la corégence, tout en étant proche de la conception de cette institution dans l'Empire byzantin, n'était pas une simple copie des pratiques byzantines. Si l'on relève entre elles de fortes similitudes, voire des identités, surtout lorsqu'il s'agit du pouvoir réel du premier et du second souverain, l'origine de la corégence en Serbie médiévale ne peut être remise en question. Il s'agit en effet d'une évolution de l'institution antérieure du *jeune roi*.

La corégence en Serbie médiévale allait rapidement s'éloigner encore plus de ses modèles. Elle n'a pas résisté aux retournements inattendus survenus sur la scène politique. À la différence de l'ancienne institution byzantine du coempereur, au caractère presque figé, la corégence serbe s'est développée sous la forte influence directe de brusques changements, s'étant traduits par une nouvelle répartition des forces politiques. Il va sans dire qu'il ne pouvait exister le même rapport entre l'empereur Dušan et le roi Uroš, d'une part, et ce dernier, devenu empereur, et le roi Vukašin, d'autre part. De fait, il n'est pas possible d'établir quelque identité entre ces deux corérences. On peut immédiatement noter la différence essentielle entre les signatures d'Uroš et de Vukašin à l'époque où chacun d'eux portait la couronne royale. Le premier est *roi de tous les Serbes* et le second *roi des Serbes et des Grecs*. Finalement c'est à l'époque même du déclin de l'État et de l'apparition des fiefs autonomes, que la base théorique de la corégence se concrétisa et fut introduite dans la vie réelle, pour devenir même, pour quelques temps, l'épine dorsale du pouvoir central. L'idée de la corégence, visant à renforcer la succession, fut toutefois rapidement abandonnée. Le corégent d'Uroš n'était ni son fils, ni son frère, ni un proche parent, mais Vukašin Mrnjavčević, le plus puissant seigneur local du moment.

Vukašin apparut au premier plan après la mort du grand prince de Hum, Vojislav Vojinović (1363). Son activité politique fut pour l'essentiel liée à la Macédoine, où il agit avec son frère Uglješa. L'ascension inattendue de nobles, jusqu'alors inconnus, commença sous le règne de Stefan Dušan. D'après M. Orbin, Vukašin et Uglješa étaient les fils d'un modeste seigneur des environs de Livno. Celui-ci, avec ses enfants, fut appelé à la cour par l'empereur qui *releva fortement leur rang*¹⁵. Tout comme les Balšić, les Mrnjavčević agirent en toute solidarité entre eux jusqu'à leur fin tragique sur la Maritsa en 1371. Grâce à la

15. M. ORBIN, *Kraljevstvo Slovena*, Belgrade 1968, 49-50.

forte ramification de leurs liens familiaux, ils furent bientôt en état d'exercer une indéniable influence à l'extérieur de leurs possessions. En plus du soutien de leurs parents, ces deux frères s'assurèrent les faveurs de l'impératrice Jelena, mère du jeune empereur Stefan Uroš¹⁶. Les monnaies émises par Vukašin et Jelena étaient frappées dans l'atelier impérial¹⁷.

Conscient de ses origines, Vukašin avait entrepris de longs préparatifs, planifiés et systématiques. S'attendant tout d'abord à étendre ses possessions, il attendait patiemment le moment favorable et, celui-ci venu, il en tira un profit maximum. Son portrait à Psača, peint après son couronnement dans cette même église, nous montre un vieillard aux cheveux blancs, aux petits yeux enfoncés, coiffé d'une couronne et tenant le sceptre dans la main gauche. Par son aspect, ce roi à la barbe blanche pourrait presque être le père de l'empereur Uroš peint sur le côté droit, de la même façon et portant les mêmes insignes, mais en gros plan. Nous retrouvons ici la façon dont étaient régulièrement représentés les corégentes aussi bien à Byzance que dans l'Etat serbe —le premier souverain occupant toujours la place d'honneur sur la droite. C'est ainsi qu'avaient été représentés l'empereur Dušan et son fils le roi Uroš à Lesnovo, le despote Stefan à côté de son frère Vuk à Rudenica et Ljubostinja, et, de nombreuses années auparavant, le roi Milutin à côté de son frère Dragutin à Arilje. Dans ce dernier cas, le premier souverain s'était même vu attribuer la place d'honneur, du côté droit, dans une église fondée par Dragutin¹⁸.

Mais revenons aux portraits de Psača où, à côté de Vukašin, peint sous les traits d'un petit vieillard aux cheveux blancs, domine la belle figure du jeune homme, *admirable par son corps*. La figure de l'empereur dépasse ostensiblement celle du roi. Toutefois, on ne relève aucune autre différence entre les deux corégentes. Tous deux sont vêtus de la même façon, coiffés de couronnes identiques(!) et tiennent pareillement leur sceptre. Ces insignes identiques nous

16. *Actes de Chilandar*, éd. L. PETIT - B. KORABLEV, *Viz. Vrem.* 17, 1911, Priloženje, No 149; G. OSTROGORSKI, *Serska oblast posle Dušanove smrti*, Belgrade 1965, 6- 7; R. MIHALJIĆ, *Kraj Srpskog carstva*, Belgrade 1989, 105.

17. DIMITRIJEVIĆ, *Nove vrste*, 149-150.

18. V. J. DJURIĆ, *Tri događaja u srpskoj državi XIV veka i njihov objek u slikarstvu*, *Zbornik za likovne umetnosti* 4, 1968, 85, sl. 12, 13, 14; MIHALJIĆ, *Kraj srpskog carstva*, 108.

révèlent la nature du rapport de corégence entre l'empereur et le roi. Les attributs identiques des corégens rappellent l'institution byzantine du coempereur où les corégens portaient des titres identiques. Toutefois, à Byzance, cette identité s'arrêtait souvent aux seuls honneurs. Vukašin avait, en revanche, réussi à concrétiser les principes théoriques de la corégence. Il avait reçu la couronne royale en tant que seigneur local le plus puissant administrant en toute indépendance une vaste partie de l'Empire ébranlé. Il offrait ainsi, telle une dot, sa région à l'empereur *admirable par son corps mais jeune par son esprit*¹⁹. Le rusé et expérimenté puissant, coiffé de la couronne royale, s'imposa facilement face à un empereur aux droits illimités mais aux possibilités restreintes. Il n'était plus seulement question de droits formels pour le second souverain. Déjà, au cours de la deuxième année de la corégence, en automne 1366, l'empereur et le roi envoyèrent une délégation commune à Dubrovnik en raison du règlement du tribut de la Saint-Démétrius²⁰. Ce témoignage autorise à penser que les corégens percevaient ensemble le revenu régali. Par ailleurs, c'est dans l'atelier du roi Uroš que les deux corégens firent frapper la monnaie portant l'inscription *roi* (КРАЛЬ) à l'avvers et UROSIUS IMPERATOR au revers²¹.

Sur le plan formellement juridique le pouvoir du roi s'étendit même à toutes les régions administrées ou, plus précisément, qui auraient dû être administrées par l'empereur Uroš. Les prérogatives des deux corégens se retrouvaient ainsi à égalité, bien qu'à la différence des corégens byzantins, ils n'aient pas porté les mêmes titres. Or, dans son essence l'intitulation même du roi Vukašin ne diffère pas de celle de l'empereur Dušan et de l'empereur Uroš. Tout comme eux il signait en tant que *souverain des Serbes et des Grecs*. Il agissait en tant que seigneur de toutes les régions de l'État serbe *vsemou stežaniu, rekou že zemli srbskoi, i vsem Grkom, i Pomoriju, i stranam zapadnim i vsemou disou*²².

19. Lj. STOJANOVIĆ, *Stari srpski rodoslovi i letopisi*, Belgrade - Sr. Karlovci 1927, 12; MIHALJIĆ, *Kraj Srpskog Carstva*, 102.

20. *Ibid.*, 104-107.

21. R. MARIĆ, *Studije iz srpske numizmatike*, Belgrade 1956, 87-88; DIMITRIJEVIĆ, *Nove vrste*, 150-152.

22. NOVAKOVIĆ, *Zakonski spomenici*, 508-509.

De toute évidence, la chancellerie du roi Vukašin s'en tenait sur ce point aux chrysobulles impériaux dans lesquels nous trouvons des signatures ou des formules semblables, voire identiques. Ce fait, de nature formellement juridique, met lui aussi en évidence la nette différence dans la position du second souverain entre l'époque de l'empereur Dušan et celle de l'empereur Uroš. Nous avons en effet vu précédemment que les prérogatives du roi Uroš, en tant que corégent de son père, se limitaient uniquement aux anciennes terres serbes. En dépit de cette extension des compétences du roi Vukašin à l'ensemble de l'État, le premier souverain se voyait toujours, en toute occasion, conférer le respect dû à son rang: le corégent lui cède la place d'honneur sur le côté droit. L'analyse de la monnaie conservée révèle de même que le roi Vukašin était subordonné à l'empereur. Par ailleurs, Vukašin ne s'est pas arrogé le titre d'*autocratôr*, titre habituel des rois serbes. On note que le roi Uroš, alors qu'il était corégent, n'a lui non plus jamais signé en tant qu'*autocratôr*. L'institution de la corégence en Serbie ne connaît donc pas le titre d'*autocratôr* qui visait uniquement à afficher l'indépendance des souverains serbes envers le monde extérieur²³. Par conséquent, à la différence des corégents byzantins portant le titre de *basileus autocratôr*, le second souverain en Serbie recevait uniquement les insignes liés à la dignité royale. Il s'agit d'un détail intéressant si l'on a en vue que le titre d'*autocratôr* a été pris par le despote Jovan Uglješa et, au faite de sa puissance, par le prince Lazar.

L'intention visée en choisissant Vukašin pour corégent est évidente. On escomptait que ce puissant seigneur contribuerait à restaurer le prestige du pouvoir central et mettrait un terme à la désagrégation de l'État. Toutefois, sa nomination est venue trop tard. L'État se trouvait déjà sur une pente fatale. Dans toutes les parties de l'Empire, l'affaiblissement du pouvoir central s'était soldé par l'apparition de fiefs autonomes et par le renforcement des grands qui, à l'époque même de l'instauration de la corégence, agissaient déjà en tant que seigneurs locaux indépendants. Ces derniers virent donc avant tout dans la tentative de restauration du pouvoir central une simple extension du domaine du roi Vukašin et un renforcement de la position des Mrnjavčević. Dans le fond, leur estimation était des plus justes. L'acquisition du titre de roi des

23. G. OSTROGORSKI, *Avtokrator i samodržac*, Sabrana dela IV, Belgrade 1970, 321-333.

Serbes et des Grecs venait au bon moment pour permettre à Vukašin d'étendre ses propres possessions. Il expulsa ou soumit les seigneurs voisins rétifs, puis entreprit de conquérir les régions septentrionales. Ses projets se heurtèrent toutefois à la vigoureuse résistance des seigneurs de Rascie²⁴. Il s'avéra donc que la venue d'un corégent énergique ne ralentit en rien mais, au contraire, accéléra le déclin du pouvoir central et l'éclatement de l'État. L'instauration de la corégence aboutissait à une scission encore plus profonde entre les seigneurs féodaux.

Le premier roi couronné non issu de la sainte lignée de la dynastie suscita la méfiance et la crainte des seigneurs serbes. Pourtant les ambitions personnelles du roi Vukašin ne heurtaient en rien les conceptions des contemporains ni ne différaient des agissements des autres puissants. Son couronnement n'allait pas à l'encontre des normes juridiques en vigueur dans l'État. Son statut de roi et corégent était parfaitement légal puisqu'il a été établi que, dans l'Empire, seule la couronne impériale pouvait être usurpée, alors que toutes les dignités inférieures, y compris celle de roi, pouvaient être librement attribuées par l'empereur lui-même. Avec le temps, toutefois, les ambitions personnelles du roi et corégent légalement couronné évoluèrent en véritables prétentions familiales. Conscient de la supériorité des Mrnjavčević qui contrôlaient un énorme territoire s'étendant de Prizren à l'ouest jusqu'au lac de Bouru à l'est, Vukašin tenta d'imposer une nouvelle dynastie à l'État serbe. Il proclama *jeune roi* son fils aîné Marko. C'est sous ce titre que ce dernier apparaît dans l'inscription magistrale gravée sur le linteau de l'église de la Sainte-Semaine à Prizren. Cette église a été décorée de peintures en l'année de la création 6879 (1er septembre 1370 - 31 août 1371) sur *l'ordre et grâce aux subsides du jeune roi Marko*²⁵.

Cette courte inscription constitue une source historique d'une grande importance. Avant même sa découverte, M. Ivković publia un travail intitulé «L'institution du 'jeune roi' en Serbie médiévale» qui résolut plusieurs questions litigieuses sur le principe de succession dans l'État des Nemanjić²⁶. Il

24. MIHALJIĆ, *Kraj Srpskog Carstva*, 117-146.

25. M. IVKOVIĆ, Natpis mladog kralja Marka sa crkve sv. Nedelje u Prizrenu, *Zograf* 2, 1967, 20-21.

26. M. IVKOVIĆ, Ustanova «mladog kralja», *Istorijski Glasnik* 3-4, 1957, 59-80.

restait néanmoins à résoudre une question essentielle: est-ce que le *jeune roi* était corégent ou seulement successeur au trône? Le témoignage de cette inscription ne laisse aucune place à l'hésitation. Son contenu résout définitivement la question de la succession au trône, c'est-à-dire de la corégence dans l'État des Nemanjić. Nous avons vu que le fils aîné du roi Vukašin a été proclamé *jeune roi* avant la disparition des frères Mrnjavčević sur la Maritsa. Par conséquent, au sommet de l'État serbe, se trouvaient simultanément l'empereur Uroš, le roi Vukašin et le *jeune roi* Marko —les deux premiers en tant que corégents et le jeune roi en tant que successeur au trône.

On voit ici se poser tout naturellement la question de la légalité du nouveau successeur au trône, puisqu'après 1366 l'empereur Uroš et le roi Vukašin, n'agissant plus de concert, prirent des voies différentes. Dans un travail antérieur nous avons montré que l'empereur Uroš, personnage instable et dépassé par les événements de son époque, se rapprocha alors des seigneurs de Rascie, adversaires des Mrnjavčević²⁷. Si l'on a en vue le fait que Marko est encore mentionné sans titre le 5 avril 1370, il semble logique de conclure que la proclamation du fils aîné de Vukašin comme *jeune roi* s'est faite sans le consentement de l'empereur²⁸. Cependant, celui-ci, dernier souverain de la principale branche de la dynastie biséculaire, n'avait pas d'enfant et déjà personne ne comptait plus sur l'empereur usurpateur Siméon qui régnait sur des terres grecques territorialement coupées de l'État serbe, et déjà oubliées. Il en ressort que Marko était un successeur au trône parfaitement légal puisque un seul des deux corégents avait une descendance.

Les Mrnjavčević pouvaient donc se comporter comme une nouvelle famille régnante, bien que leurs contemporains n'aient pas voulu ou pu admettre les prétentions de la famille du roi Vukašin. Le rhéteur thessalonicien Démétrios Cydonès rapporte qu'à la veille de la bataille de la Maritsa une délégation serbe envoyée à Constantinople proposa la conclusion d'unions matrimoniales avec la dynastie des Paléologues. Cette alliance concernait assurément les enfants de Vukašin, mais non Marko qui était déjà marié à Théodora, fille de Radoslav Hlapen²⁹. Les Mrnjavčević s'efforcèrent aussi

27. MIHALJČIĆ, *Kraj Srpskog Carstva*, 117-146.

28. MIKLOSICH, *Monumenta Serbica*, 179-181.

29. OSTROGORSKI, *Serska oblast*, 138; MIHALJČIĆ, *Kraj Srpskog Carstva*, 175, 185.

d'établir des liens par mariage avec la famille de seigneurs croates des Šubić³⁰. Le désastre de la Maritsa, qui vit la mort du roi Vukašin et du despote Jovan Uglješa, interrompit le renouveau de l'État serbe sous une nouvelle dynastie. Le *jeune roi* Marko fut néanmoins couronné roi après la mort de son père. Sur le plan purement juridique il fut donc corégent de l'empereur Uroš du 26 septembre 1371 au 2 ou 4 décembre de la même année. Qui plus est, l'extinction de la branche principale de la dynastie des Nemanjić ayant été rapidement suivie du retrait de la vie politique de Jovan Uroš, fils de l'empereur Siméon, les terres serbes trouvaient alors en la personne du roi Marko un roi légal. Celui-ci frappa une monnaie avec l'inscription *Roi Marko* et il fut représenté en tant que roi dans l'église Saint-Démétrius à Skopje et dans l'église des Saints-Archanges, dans l'ancien suburbium de Prizren. Il est également mentionné en tant que roi dans d'anciennes notices et inscriptions. C'est notamment ainsi qu'il est nommé dans l'œuvre d'un jeune contemporain, Konstantin Filozof. En dépit de cela, les successeurs de Vukašin devaient connaître des instants amers après la disparition de leurs puissants père et oncle. Leurs possessions furent fortement réduites par l'action des seigneurs voisins. Se retrouvant confinés sur un étroit territoire en Macédoine occidentale, ils ne purent se maintenir qu'un quart de siècle et ce au prix de la reconnaissance de la suzeraineté du sultan. Les rêves de dynastie des Mrnjavčević avaient été emportés par les eaux troubles de la Maritsa.

L'époque de l'Empire est donc marquée par l'adoption et l'insertion en Serbie de l'institution particulière de la corégence. Indépendamment du fait que cette institution était une prolongation de l'institution hongroise du *jeune roi* et qu'elle a trouvé ses modèles dans l'institution du coempereur à Byzance, la corégence a rapidement changé de contenu dans l'Empire serbe à la suite des brusques revirements survenus sur la scène politique interne. La corégence de l'empereur Dušan et du roi Uroš (1346-1355) diffère ainsi profondément de celle de l'empereur Uroš et du roi Vukašin (1365-1371) et de celle de l'empereur Uroš et du roi Marko (26 septembre 1371-2 ou 4 décembre 1371). La nette démarcation théorique faite entre les prérogatives du père et du fils, à l'époque de Dušan, comme nous l'avons vu, se ramena, dans la réalité, à une

30. A. THEINER, *Monumenta Hungariae* II, 97; L. MIRKOVIĆ, Mrnjavčevići, *Starinar* 3, 1924/25, 27-28.

distinction portant sur les seuls honneurs, tout comme à Byzance. Dès lors la corégence ne faisait que confirmer la position du corégent en tant que successeur au trône. Cet élément fondamental de la corégence fut lui-même bientôt refoulé au second plan, puisque le titre de corégent échut au roi Vukašin qui, rappelons-le, n'appartenait pas à la famille régnante des Nemanjić. Tant par son âge que par son origine, ce puissant aux cheveux blancs ne pouvait en aucune façon faire figure de prétendant au trône. De fait, l'institution de la corégence changea à nouveau de contenu à la suite du couronnement royal de Vukašin. Le second souverain acquit les mêmes prérogatives que l'empereur Uroš. Et plus encore. Vukašin réalisait ses droits de second souverain en tant que seigneur régional le plus puissant du moment. Par conséquent, le règne commun de l'empereur Uroš et du roi Vukašin n'est copie ni du modèle hongrois ni du modèle byzantin. La dynamique de l'évolution interne en Serbie conféra ainsi un cachet particulier à la corégence qui y revêtit les traits d'une véritable institution nationale. La particularité de la corégence de l'empereur Uroš et du roi Vukašin n'est pas seulement annoncée par leurs titres différents, contrairement aux corégers byzantins, mais aussi et surtout par leurs compétences réelles et la force du second souverain. Toutefois, ce type de règne en commun devait être de courte durée en Serbie. Avant même d'avoir été établie comme une institution légale, officielle, la corégence s'éteignit avec le dernier membre de la dynastie biséculaire.

R. MIHALJČIĆ, Η συμβασιλεία στο κράτος των Νεμανιδών.

Ο θεσμός του «νέου βασιλιά», που το σερβικό κράτος είχε κληρονομήσει από τους Ούγγρους για να δηλώνει τον διάδοχο του θρόνου, επηρεάστηκε από τον βυζαντινό θεσμό του συμβασιλέως και γνώρισε παραλλαγές εξ αιτίας των πολιτικών αναστατώσεων. Κατά την συμβασιλεία του Στέφανου Dušan και του Υιοδ (1346-1355) γίνεται σαφής διάκριση ανάμεσα στις δικαιοδοσίες του πατέρα και του γιού, όπως και στο Βυζάντιο. Κατά την συμβασιλεία του αυτοκράτορα Υιοδ με τον Vukašin (1355-1371), που δεν ανήκε στη δυναστεία, η ιδέα του «διαδόχου του θρόνου» παραμερίζεται, καθώς ο Vukašin ασκούσε σημαντική εξουσία. Ο θεσμός της συμβασιλείας δεν ακολουθεί ούτε το ουγγρικό ούτε το βυζαντινό πρότυπο, αλλά εμφανίζεται ως πραγματικός εθνικός θεσμός των Σέρβων, - ένας θεσμός εξαιρετικά βραχύβιος, λόγω της εξαφάνισης της δυναστείας των Νεμανιδών.

